



Conditions générales de vente et de livraison

La livraison de nos produits s'effectue exclusivement sur la base des réglementations mentionnées ci-après et dont le contenu stipulé à la commande, et notamment à l'acceptation de nos offres, à l'établissement de confirmations de commande et de factures, est réputé accepté. Toute convention annexe doit se faire sous forme écrite. Le point 10 reste applicable même si la conclusion du contrat n'aboutit pas.

1. Prix

Les prix proposés ne sont maintenus que si les qualités et quantités stipulées dans l'offre restent inchangées et qu'elles sont reprises sans minoration à la commande. Les prix sont calculés sur la base des coûts déterminants le jour de la soumission de l'offre. C'est pourquoi nous nous réservons de modifier les prix en fonction des circonstances dès lors que survient une modification essentielle des éléments sur la base desquels l'offre de prix a été fondée, ceci s'applique également aux livraisons encore en instance. Les offres s'entendent sans engagement ; elles ne deviennent contraignantes à notre égard qu'à partir de leur acceptation par nos services. Les prix s'entendent hors TVA .

2. Expédition, port, emballage, supplément pour faibles quantités

En règle générale, la livraison s'effectue à partir de notre domicile, sachant que les frais de transport sont facturés en supplément. L'expédition se fait selon les conditions que vous aurez stipulées ; si aucune information ne nous a été spécifiée, l'acheminement se fera par la voie la plus rapide et meilleure marché pour vous. L'emballage est inclus dans nos prix.

Pour les commandes de petit volume ne dépassant pas CHF 100.-, aucune remise ne sera accordée.

Un supplément pour petites quantités sera également décompté ; il est calculé d'après la grille progressive suivante sur la base de la valeur de l'ordre hors TVA :

Montant à partir de	Supplément
CHF 0	CHF 60.00
CHF 10.00	CHF 50.00
CHF 20.00	CHF 40.00
CHF 30.00	CHF 30.00
CHF 40.00	CHF 20.00
CHF 50.00	CHF 10.00
CHF 60.00	pas de supplément

3. Il est possible de passer des commandes à livraisons échelonnées

Aux commandes à livraisons échelonnées s'appliquent les conditions suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la 1^{ère} livraison, sur une période maximale de 14 mois à compter de la commande
- en cas de dépassement de la durée, le montant de la facture sera majoré de 12 % pour frais d'entreposage et de logistique.
- Le stockage de la marchandise est assuré au maximum 6 mois au delà de la durée convenue.
- La marchandise sera ensuite livrée à l'adresse de livraison que vous aurez indiqué moyennant frais en conséquence.

4. Profits et risques

A la livraison, la marchandise est remise à la partie ayant passé commande. Les envois à choix ne sont repris que sous 8 jours à réception de la marchandise. Les avoirs établis pour marchandise retournée et déjà facturée n'incluent pas les frais de port dans la mesure où il ne s'agit pas d'un retour dû à une erreur imputable à notre société. Les livraisons ayant subies d'éventuels dommages durant le transport doivent être acceptées sous réserve et les faits signalés au transporteur concerné dans le délai légal imparti.

5. Produits issus de modèles spéciaux

Pour les commandes ne faisant pas référence à des prix listés ni spécifiés par offre, la partie passant commande reconnaît expressément les prix fixés à l'issue du résultat. Les moules et outils fabriqués à l'occasion de telles commandes restent notre propriété.

6. Étendue de l'obligation de livraison

Les délais de livraison indiqués s'entendent sans engagement, sachant que nous nous efforçons de les respecter au plus près. Nous ne saurions être redevables de dommages-intérêts de quelque nature que ce soit pour tout retard de livraison ou livraison non exécutée en cas de force majeure ou d'autres événements ne nous étant pas imputables. Sont notamment considérés comme cas de force majeure les fermetures totales ou partielles de nos services de livraison, la mobilisation générale, les événements de guerre, de grève, d'incendie, l'entrée en vigueur d'interdictions d'importation et de contingents ou un relèvement sensible des droits de douane.

7. Paiement

Les factures sont payables net sous 30 jours, sauf mention expresse contraire. Passé le délai de 30 jours, notre société est autorisée à la mise en demeure du client en lui fixant un délai de paiement à l'issu duquel nous pourrions facturer en sus des frais et intérêts moratoires.

8. Réserve de propriété

Quand bien même aucune clause spécifique de réserve de propriété ne serait stipulée dans le contrat de vente, le matériel livré par nos soins reste notre propriété jusqu' à la réception du prix de vente intégral convenu.

9. Responsabilité, contrôle qualité

Nous nous portons garants de la qualité de notre marchandise dans l'unique limite de la réparation ou, à notre libre choix, du remplacement pour tous vices de fabrication ou de matériau survenus dans le délai prévu au contrat. Aucun droit à dommages-intérêts, à modification de la vente ou minoration du prix de vente ne saurait être accepté. Les réclamations doivent être exprimées sans délai à réception de la marchandise, au plus tard toutefois sous huit jours. En cas de vice caché, la réclamation doit être adressée sans délai à la prise de connaissance du vice.

10. Garantie

En raison des nombreuses possibilités applicatives que nous ne pouvons contrôler, nous ne saurions prendre en charge aucune garantie quant à la longévité de nos produits. Pour les pièces que nous revendons, nous donnons la garantie accordée par le fabricant.

11. Droits d'auteur, droits des brevets et des marques

Nous conservons la propriété des droits des brevets et des marques ainsi que le savoir-faire et les connaissances pratiques tels qu'il en ressort dans les dessins et descriptifs. Toute reproduction, utilisation ou transmission à des tiers est prohibée, sauf autorisation expresse.

12. For judiciaire

Pour le règlement de tout différent issu des relations contractuelles entre nos clients et notre société, il est tacitement convenu que sera compétent en la matière le for judiciaire dont dépend le fournisseur de par son siège social.

Oberbüren, le 01 juin 2009/la direction